

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2014



Conformément à l'article 314-101 du règlement général de l'AMF, Mirova a établi le document « reporting des droits de vote » afin de rendre compte de l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les OPCVM/ FIA¹ dont elle assure la gestion.

SOMMAIRE

Exercice des votes par Mirova en 2014.....	3
1. Périmètre de vote 2014.....	3
2. Bilan des votes 2014	3
3. Analyse des résultats des votes 2014	4
4. Focus sur les principaux facteurs de contestation	6
4.1. <i>Transparence de l'information financière et extra financière</i>	7
4.2. <i>Structure de contrôle et équilibre des pouvoirs</i>	8
4.3. <i>Répartition de la valeur.....</i>	9
4.4. <i>Structure financière.....</i>	10
4.5. <i>Amendements de statuts</i>	11
4.6. <i>Résolutions d'actionnaires</i>	12
5. Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote	13
6. Situations de conflits d'intérêts.....	13
Bilan de l'engagement dans le cadre de l'exercice du vote.....	14

¹ OPCVM : Organismes de Placement Commun en Valeurs Mobilières
FIA : Fonds d'Investissement Alternatifs

Exercice des votes par Mirova en 2014

1. Périmètre de vote 2014

En application de la réglementation AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion, et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Mirova a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM et FIA dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2014, le périmètre de vote était composé de **206** valeurs détenues dans **11** OPCVM et FAI gérés par Mirova.

Sur ce périmètre de vote, **228** assemblées générales (AG) se sont tenues en 2014. Mirova a exercé ses droits de vote lors de **225** assemblées générales, soit un taux de participation de **99%**. Mirova n'a pas exercé ses droits de vote lors de **3** assemblées générales en raison de problèmes techniques.

Parmi les votes exercés sur les **225** assemblées générales, **6** votes n'ont pas été confirmés en raison de formalités administratives ou de contraintes marché. Le nombre d'assemblées générales votées et dont les votes ont été confirmés en 2014 est de **219**.

Répartition géographique du périmètre de vote 2014

	<i>Nombre de sociétés</i>	<i>En %</i>
Europe ²	158	77%
Amérique ³	43	21%
Asie ⁴	5	2%
Total	206	100%

2. Bilan des votes 2014

Sur les **219** assemblées générales votées et confirmées, Mirova s'est exprimé sur **3216** résolutions. Elle a :

- approuvé **2439** résolutions, soit **76%** ;
- désapprouvé **734** résolutions, soit **23%** ;
- s'est abstenu sur **43** résolutions soit **1%**.

² La zone Europe comprend l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, Jersey, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse, la Grande-Bretagne.

³ La zone Amérique comprend les Etats Unis, le Canada et le Brésil.

⁴ La zone Asie comprend le Japon.

Mirova a exprimé au moins un vote défavorable lors de **177** assemblées générales, soit **81%** des assemblées générales votées.

Sur les **3216** votes exprimés, **3167** étaient proposés et soutenues par la direction ou le conseil, Mirova a voté contre ou s'est abstenu sur **751** résolutions, soit **24%** des résolutions.

Sur les **48** résolutions proposées par les actionnaires, Mirova a soutenu **23** résolutions, soit **48%**.

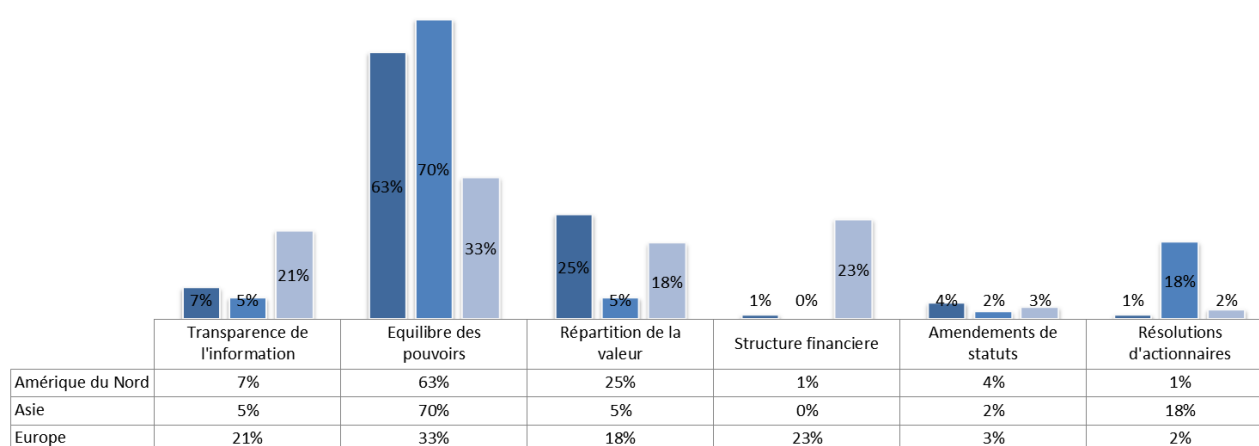
3. Analyse des résultats des votes 2014

Le taux de contestation moyen (votes « contre » et « abstention ») est de **24%** en 2014, toutefois celui-ci présente une forte hétérogénéité suivant les différentes zones géographiques et les thématiques votées.

Répartition des votes exprimés par zone géographique

	Nombre de résolutions		Pour	En %	Contre	En %	Abstention	En %
Europe	2723	85%	2118	77.5%	598	22%	7	0.5%
Amérique	407	12%	296	72%	75	18%	36	9%
Asie	86	3%	25	29%	61	71%	0	0%
Total	3216	100%	2439	76%	734	23%	43	1%

Répartition de la contestation par thématique et par zone géographique



■ Amérique du Nord ■ Asie ■ Europe



De manière générale, la thématique de l'équilibre des pouvoirs demeure le sujet de contestation le plus important pour les 3 zones géographiques. Cette thématique représente respectivement 70% et 63% des votes de contestation dans les zones Asie et Amérique. Cela s'explique par deux facteurs essentiels :

1/ l'importance de ces sujets dans les agendas des sociétés de ces zones géographiques,

2/ des pratiques locales encore inférieures aux standards internationaux.

Le Japon, avec un taux de contestation moyen de 71% dont 70% sur les questions d'équilibre des pouvoirs, présente le taux de contestation le plus élevé sur l'ensemble de l'univers de vote. En effet, le capital des entreprises nipponnes n'a été ouvert à l'actionnariat international (et donc à ses normes) que très récemment. La présence d'administrateurs indépendants aux conseils des sociétés nipponnes ne représente d'ailleurs pas plus de 8% en moyenne en comparaison avec les Pays Bas (75 %) ou la Grande Bretagne (63%).

Ainsi, bien que nous ayons adapté nos principes de vote aux particularités de la culture japonaise, certaines exigences comme l'indépendance des conseils ou des auditeurs ne peuvent être abandonnées sans encourir un niveau de risque trop important. Le Japon est par ailleurs en cours de revue de son code de gouvernance pour s'aligner avec les standards internationaux.

Autre facteur, les résolutions d'actionnaires. Celles-ci ont représenté près d'un quart des résolutions votées lors des assemblées générales des sociétés nipponnes. Elles se sont essentiellement concentrées sur une société et portaient sur divers sujets de gouvernance.

La zone Amérique qui comprend **les Etats-Unis** plus particulièrement et **le Canada**, enregistre un taux de contestation de 27%, dont 64% portent sur les nominations d'administrateurs et 26% sur les questions de rémunérations. La question de l'indépendance des conseils demeure en effet un sujet pour les sociétés américaines en raison notamment d'une forte présence d'administrateurs entretenant des liens commerciaux ou ayant des intérêts divers avec la société. Sur les questions de rémunérations, c'est l'absence de critères de performance pour certains dispositifs de rémunérations en titres de la société qui explique la grande majorité des votes d'opposition.

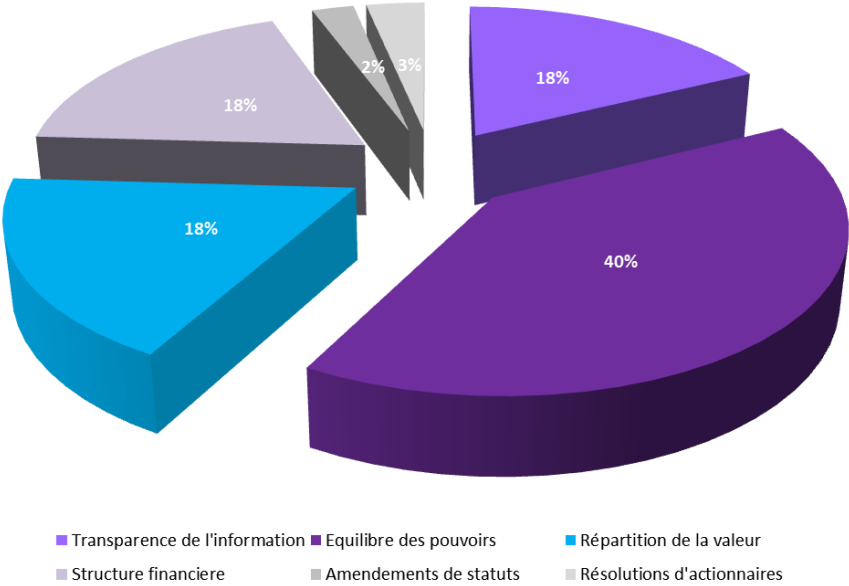
En Europe, la contestation moyenne qui est de 22.5% se fait de manière hétérogène avec des ratios proches entre la France (17%) et la Grande-Bretagne (19%) et un taux nettement plus élevé en Allemagne (30%). Les principaux sujets de contestation sont les questions relatives à l'équilibre des pouvoirs (nomination des administrateurs), les opérations sur le capital dilutives ou assimilées à des mesures anti-OPA⁵, et les rémunérations. Les motifs d'opposition demeurent stables d'une année sur l'autre et portent notamment sur l'indépendance des conseils et la disponibilité des administrateurs, le lien entre la rémunération et la performance, et la limitation des opérations sur capital représentant un risque pour l'entreprise.

⁵ OPA : offre publique d'achat

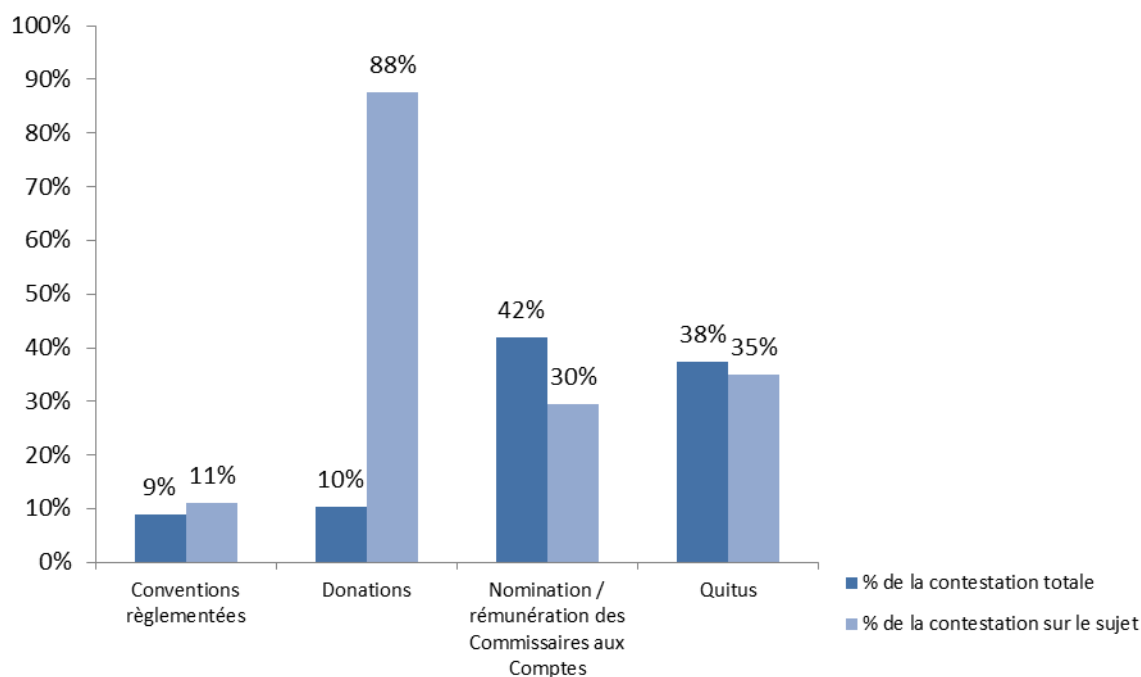
4. Focus sur les principaux facteurs de contestation

La répartition des votes de contestation se présente comme suit :

Répartition de la contestation par thématique



4.1. Transparence de l'information financière et extra-financière



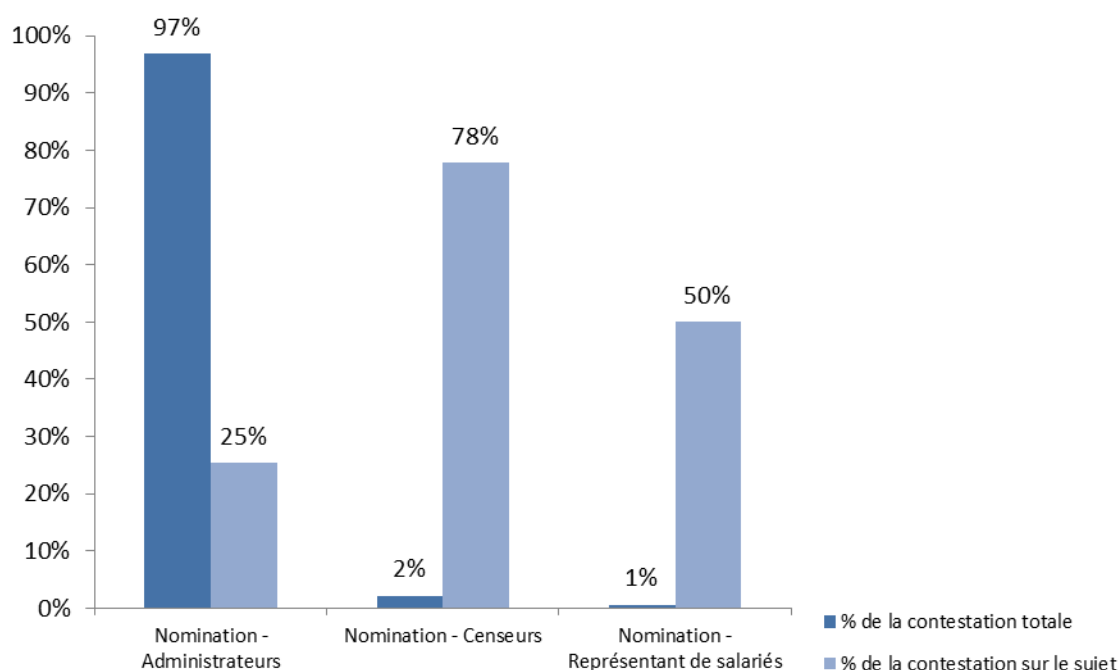
Les sujets liés à la **Transparence de l'information** représentent près de **17.5%** des votes d'opposition.

La nomination/ rémunération des Commissaires aux Comptes et le quitus représentent la majorité des résolutions proposées au vote sur la thématique de la transparence de l'information. Cela explique le poids de ces deux sujets dans la contestation totale de cette thématique (42% et 38% de la contestation totale et environ un tiers des résolutions contestées).

Sur le quitus, cela relève de notre position de principe consistant à s'opposer lorsque la réglementation du pays porte atteinte à la capacité des actionnaires d'entamer par la suite un recours en justice. Au sein de l'Europe, cela représente 11 pays, soit un nombre important de cas. Pour les commissaires aux comptes, notre opposition est principalement liée à des cas où il y a lieu de remettre en question leur indépendance. Il s'agit de cas où les indemnités perçues pour des missions non liées directement à l'activité d'audit sont significatives, ou d'entreprises japonaises proposant la nomination d'auditeurs non-indépendants.

Par ailleurs, les donations ne représentent que 10% des résolutions sur cette thématique mais 88% des résolutions sont contestées. En effet, les résolutions portent bien souvent sur des donations politiques qui impliquent un risque de conflit d'intérêts.

4.2. Structure de contrôle et équilibre des pouvoirs



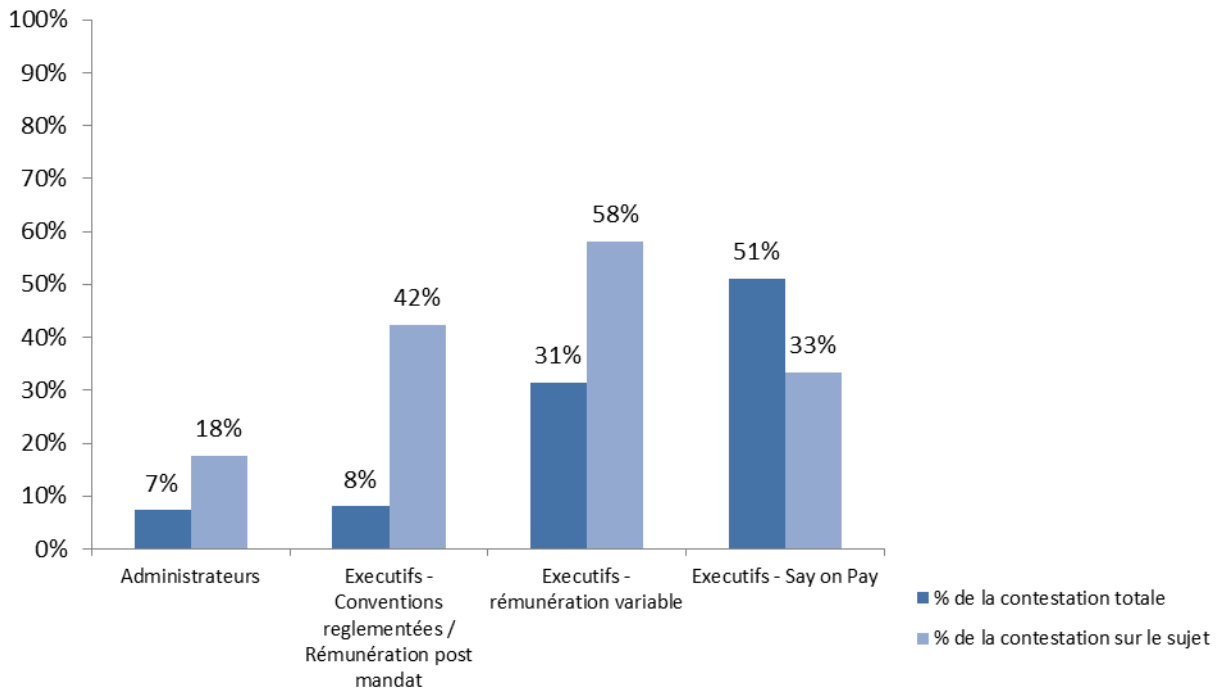
Les résolutions relatives à **l'équilibre des pouvoirs** représentent 40% des votes d'opposition.

Les résolutions concernant les élections d'administrateurs représentent la quasi-totalité des résolutions portant sur cette thématique, et expliquent donc 97% de la contestation sur ce pilier. Cependant, la ventilation de la contestation par sujet montre un taux de contestation de près d'un quart sur les élections des administrateurs. Cette contestation est essentiellement liée à des insuffisances au niveau de la composition du conseil et de ses comités : manque d'indépendance ou de compétences, représentation disproportionnée de certains actionnaires, risque de non-disponibilité du candidat (cumul excessif de mandats), etc.

En proportion du nombre de résolutions soumises sur ce sujet, les nominations de censeurs ont fait l'objet d'un taux de vote contre plus important de notre part (78%). Cela s'explique d'une part par notre position défavorable à la présence de censeurs au sein des conseils, sauf lorsqu'il s'agit d'une présence temporaire, exceptionnelle et justifiée, et que le taux d'indépendance du conseil est par ailleurs suffisant au regard de nos principes.

Quant à la nomination des représentants de salariés, cette résolution concerne uniquement deux AG françaises où deux candidats sont proposés pour un seul poste au sein du Conseil; ce qui explique le taux de contestation de 50%.

4.3. Répartition de la valeur



Les rémunérations représentent près de **18%** des votes de contestation au global. Ceux-ci se sont particulièrement concentrés sur deux sujets: la rémunération variable des exécutifs et le « Say on Pay⁶ ».

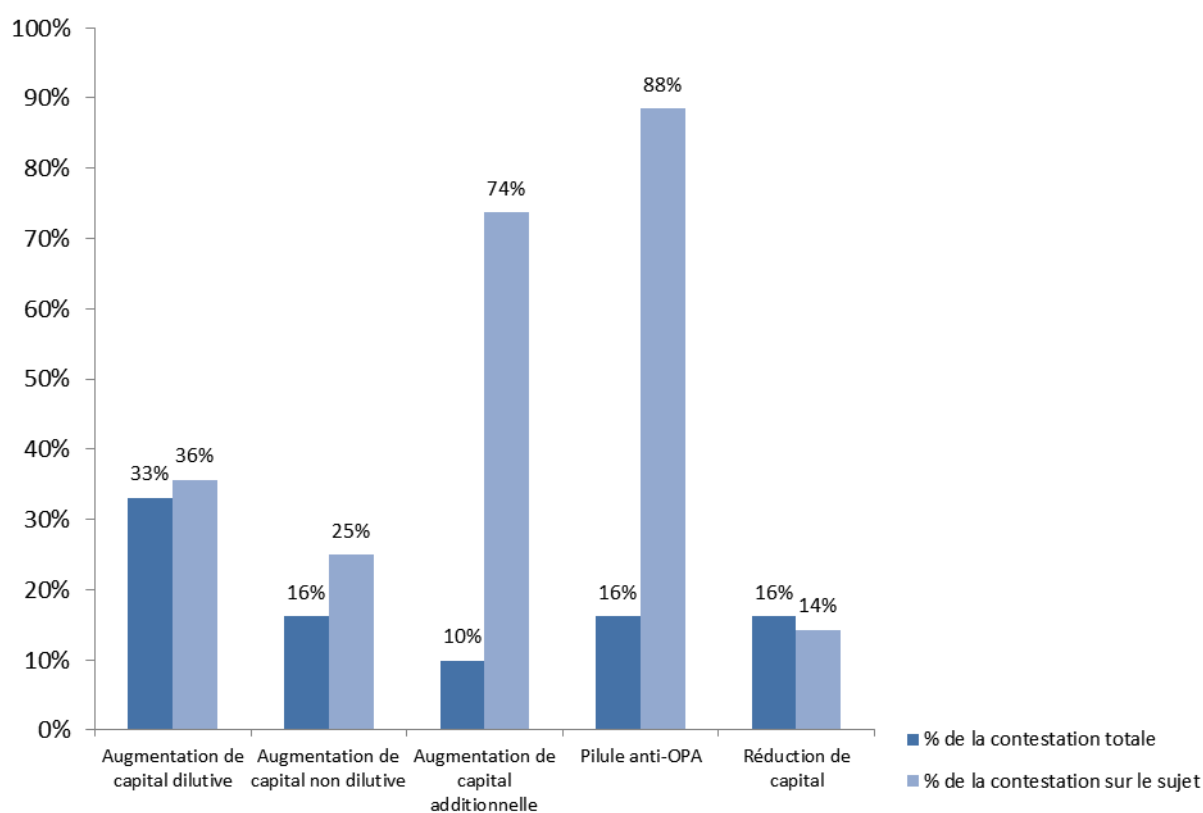
Les votes de contestation sur le « Say on Pay » (vote sur la politique et/ou le rapport sur les rémunérations) représentent plus de 50% des votes d'opposition de la thématique des rémunérations et nous nous sommes opposés à 33% des résolutions portant sur ce sujet. Quant aux résolutions liées à la rémunération variable des exécutifs (plans de stock-options ou actions gratuites, bonus annuel), le taux de contestation sur ce sujet est important (58%). S'ils font l'objet d'un nombre moins important de résolutions (et pèsent donc moins dans la contestation totale), les avantages post-mandat (indemnités de départ, retraite chapeau, etc.) obtiennent également un taux de vote contre important de notre part (plus de 42% des résolutions soumises). En d'autres termes, les pratiques des sociétés sur les rémunérations des exécutifs sont, dans près de la moitié des cas, insuffisamment alignées avec nos principes de vote. Ainsi, bien qu'on puisse souligner l'amélioration de la transparence des entreprises sur les politiques de rémunérations sur ces dernières années, on note toujours des difficultés à :

- relier les rémunérations avec la stratégie de l'entreprise (ex-ante) ;
- évaluer le lien entre la rémunération et la création de valeur réelle pour l'entreprise sur le long terme (ex-post) ;
- mesurer l'équilibre de la répartition de la valeur entre les différentes parties prenantes ;
- intégrer les enjeux pertinents de RSE dans les politiques de rémunération.

⁶ Say on Pay : vote sur les politiques ou rapports sur les rémunérations

S'agissant des autres sujets de rémunération, le taux de contestation est plus modéré. Ainsi, nous n'avons voté contre les rémunérations des administrateurs que dans 18% des cas. Les principaux motifs étant une augmentation injustifiée de l'enveloppe des jetons de présence, ou l'attribution aux administrateurs non-exécutifs d'éléments variables indexés sur la performance de l'entreprise. En effet, dans ce dernier cas nous considérons qu'un alignement des intérêts des administrateurs sur ceux des exécutifs présente un risque de conflits d'intérêts qui peut remettre en cause l'indépendance de ces premiers. Sur le plan de l'épargne salariale, Mirova étant très favorable à l'association des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise, seuls des cas extrêmes où l'épargne salariale peut être utilisée par la société pour contrôler les droits de vote peuvent conduire à un vote d'opposition. Ainsi, le taux de contestation est quasi nul.

4.4. Structure financière



Les résolutions portant sur **la structure financière** des entreprises représentent **18.5%** de la contestation globale.

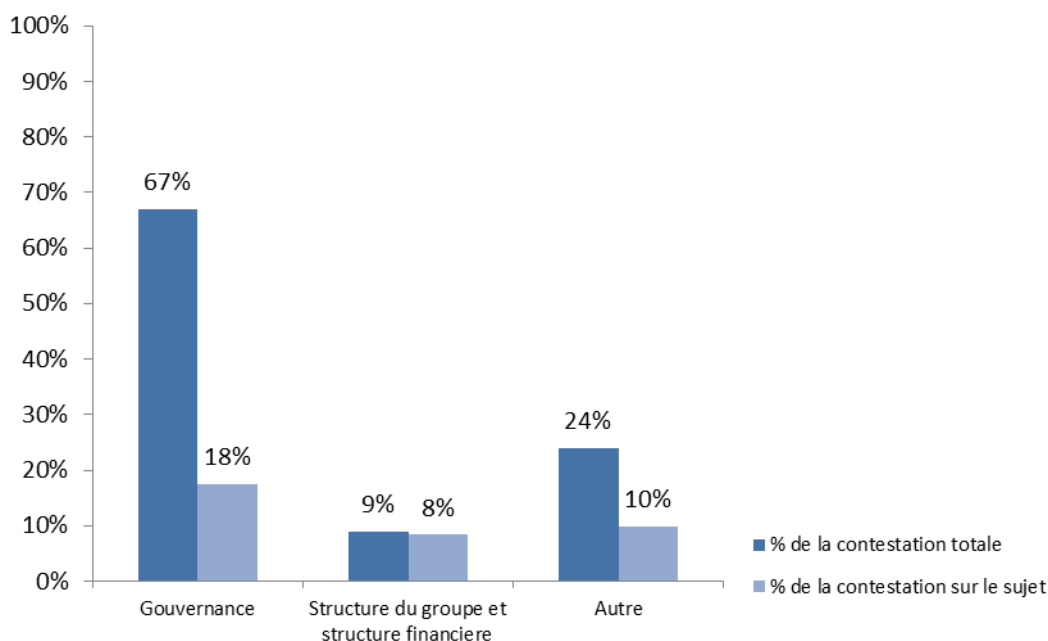
Les votes d'opposition portent principalement sur des augmentations de capital dilutives ou non dilutives, des autorisations financières pouvant être utilisées comme des mesures de protection anti-OPA mais aussi des résolutions concernant des opérations sur actions déjà existantes (rachat, annulation, réduction de capital, etc.).

En proportion des résolutions proposées par sujet, les mesures anti-OPA (autorisations financières pouvant être utilisées en période d'offre publique, placement privé, etc.) sont les résolutions que nous avons le plus contestées.

Le taux de résolutions rejetées sur le sujet de la dilution capitalistique est également élevé en raison de seuil dépassant ceux fixés dans la politique de vote de Mirova. Cela concerne les autorisations d'augmenter le capital sans droits préférentiels de souscription, les augmentations de capital additionnelles, les plafonds des autorisations financières, les prix d'émission du capital, etc.

S'agissant de l'émission de titres de dette, nous avons voté en cohérence avec l'avis de nos analystes financiers lorsque l'autorisation pouvait représenter un risque pour la stabilité financière de l'entreprise.

4.5. Amendements de statuts

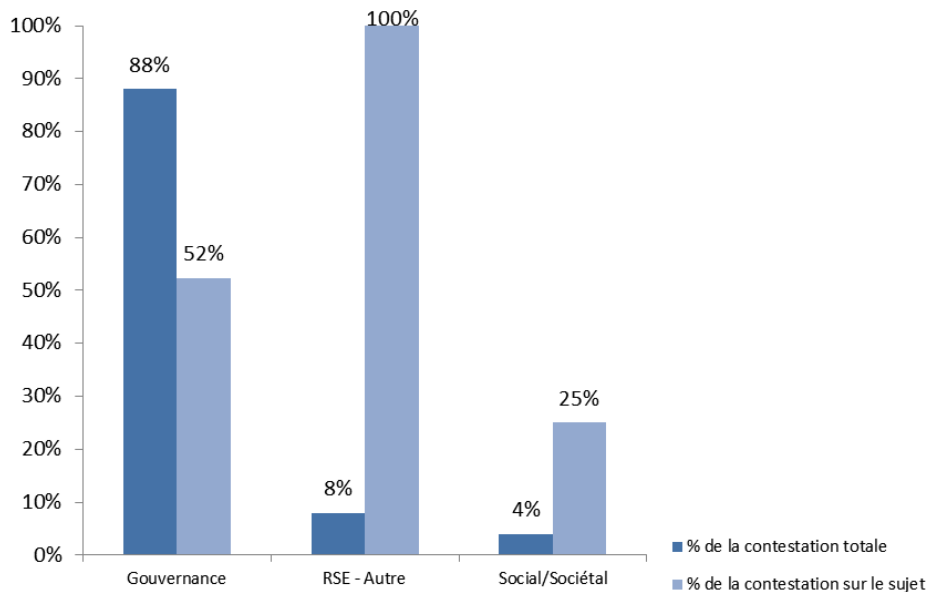


Les amendements de statuts représentent **2.5%** des sujets de contestation dont 67% sont liés à des sujets de gouvernance.

Les votes d'opposition portent principalement sur les propositions pouvant altérer le droit des parties prenantes (ex.: augmentation des seuils statutaires pour déposer une résolution) ou pouvant représenter un risque de dégradation de la structure de gouvernance (ex.: suppression de l'obligation pour les administrateurs de détenir en propre des actions de la société). Par ailleurs, nous nous sommes opposés aux résolutions qui visent à réduire les délais pour convoquer une assemblée générale extraordinaire au Royaume-Uni puisqu'il s'agit de sujets stratégiques nécessitant un temps d'analyse suffisant.

D'autre part, nous nous sommes opposés aux résolutions proposant un mode de renouvellement du conseil par tiers aux Etats-Unis, puisque cette pratique représente une mesure anti-OPA dans ce pays où la législation ne prévoit pas la possibilité de révoquer les administrateurs ad nutum.

4.6. Résolutions d'actionnaires



Les résolutions d'actionnaires représentent **3%** de la contestation globale et portent essentiellement sur des sujets de gouvernance. Ces derniers représentent 88% des résolutions d'actionnaires déposées en 2014.

Le taux de contestation sur ces résolutions est de 52%. Nous avons émis un vote contre lorsque nous avons considéré que les modifications proposées pouvaient altérer la qualité de la gouvernance ou les droits des actionnaires minoritaires et des autres parties prenantes (exemple : nomination d'un administrateur non indépendant, proposition d'un nouveau dividende). De même, nous n'avons pas soutenu des propositions inadaptées aux spécificités de l'entreprise, injustifiées au regard de la qualité des pratiques ou insuffisantes par rapport aux enjeux de la société.

Nous avons par ailleurs soutenu près de 48% des résolutions d'actionnaires proposées dès lors que celles-ci permettaient d'améliorer les pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance des sociétés.

5. Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote

Mirova exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et respecte dans ce cadre les principes énoncés dans sa politique de vote.

6. Situations de conflits d'intérêts

Conformément à sa politique de vote, Mirova exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, et ne prend pas part aux assemblées générales tenues par les entités du groupe BPCE dont les titres sont négociés sur le marché.

Lors de l'exercice des droits de votes 2014, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été rencontrée.

Bilan de l'engagement dans le cadre de l'exercice du vote

Dans le cadre de [sa politique d'engagement](#)⁷, Mirova a mené **182** actions d'engagement auprès de **96** entreprises lors de la campagne de vote 2014, soit 47% des sociétés du périmètre de vote, dans le but de promouvoir des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance plus responsables.

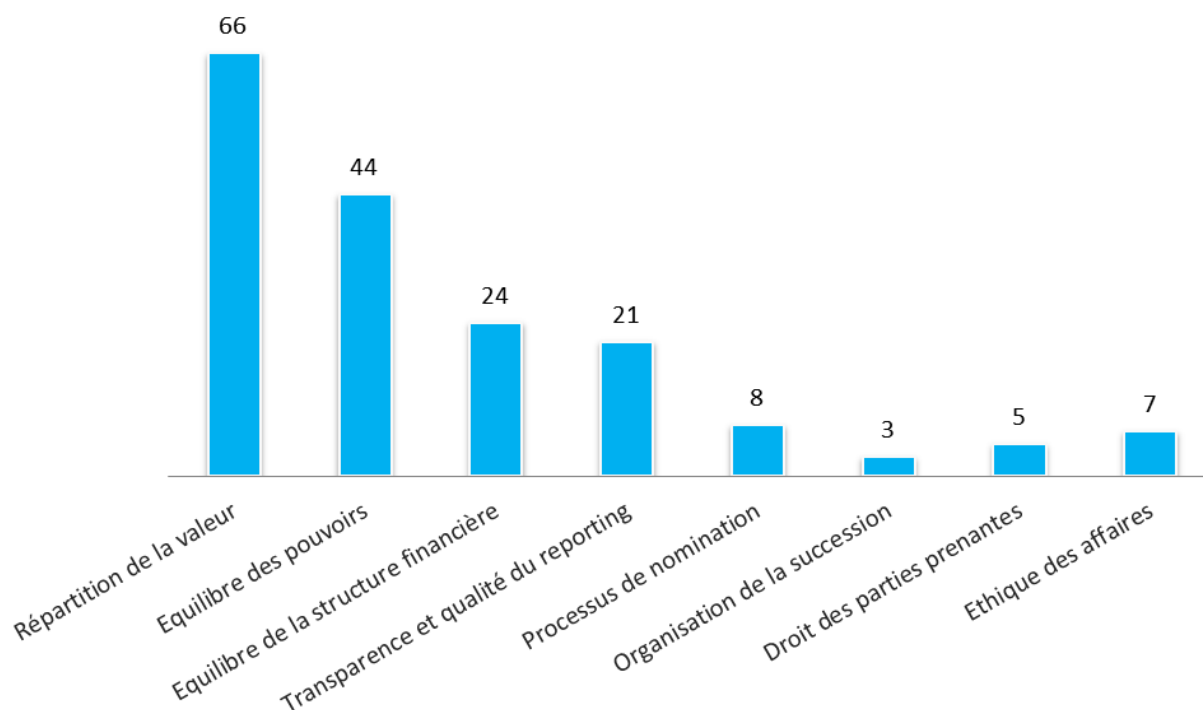
Ces actions ont été menées par Mirova en amont de l'assemblée générale sur demande des entreprises, ou durant la phase d'analyse des résolutions sur demande de Mirova. Par ailleurs, pour l'ensemble des sociétés appartenant au périmètre d'engagement, Mirova a systématiquement envoyé des courriers électroniques pour informer les entreprises du sens du vote et rappeler les principaux axes d'amélioration sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Outre les sujets spécifiques se rapportant à l'agenda des résolutions présentées en assemblées générales et des questions traditionnelles de gouvernance traitées dans sa politique de vote, Mirova a mené **des engagements systématiques** avec l'ensemble des sociétés ciblées sur deux sujets prioritaires :

- ***l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans les rémunérations ;***
- ***la mise en place du rapport intégré.***

Les principaux sujets d'engagement dans le cadre de la campagne de vote 2014 sont :

Principaux sujets d'engagement en 2014



⁷ Lien vers la politique d'engagement de Mirova : <http://urlz.fr/1pVC>

- **Répartition de la valeur (36% des actions d'engagement) :**

Le dialogue avec les entreprises sur les questions de rémunérations a particulièrement porté sur :

- ✓ **Intégration des critères environnementaux et sociaux dans les rémunérations :** dans le but de soutenir l'alignement des intérêts des exécutifs sur le développement long terme de l'entreprise et de ses parties prenantes, nous avons encouragé l'intégration d'indicateurs de performance extra-financière dans les politiques de rémunération des exécutifs. Ces indicateurs doivent être adaptés aux problématiques du secteur et viser une performance réelle par rapport à la société et à ses pairs.

Exemple d'engagement réussi :

Après plusieurs années de discussion avec les sociétés de notre univers sur l'intégration des critères RSE dans les rémunérations, nous avons pu constater à fin 2014 que plus de 24 sociétés françaises ont adopté cette pratique conformément à nos recommandations. Des résultats positifs ont également été constatés dans des entreprises européennes appartenant à divers secteurs d'activité.

- ✓ **Amélioration du lien entre rémunération et performance à long terme :** dans le but d'apprécier la politique de rémunération des exécutifs, Mirova a dialogué avec les sociétés pour évaluer la cohérence de la composition (fixe-variable) de la rémunération mais aussi et surtout la pertinence des critères de performance utilisés pour l'attribution du variable court-terme et long-terme. Le principal enjeu portait sur la corrélation de la rémunération avec la création de valeur économique réelle et les objectifs stratégiques annoncés en amont.

Exemple d'engagement réussi :

En France, après un dialogue soutenu avec une entreprise du secteur automobile sur les conditions des plans d'attributions de stock-options aux dirigeants, et notamment sur la durée d'évaluation des performances limitée à 2 ans, la société a décidé de modifier les conditions des futurs plans pour étendre la durée à 3 ans.

- **Equilibre des pouvoirs (24% des actions d'engagement) :**

Le dialogue avec les entreprises sur les questions d'équilibre des pouvoirs portaient essentiellement sur :

- ✓ **l'amélioration de la composition du conseil :** les principaux axes d'engagement portaient sur l'amélioration de l'indépendance, des compétences et des expertises, ainsi que la diversité et la disponibilité des administrateurs. La transparence sur le processus de nomination demeure également un axe d'engagement majeur avec les entreprises pour garantir l'indépendance des candidats proposés.

Exemple d'engagement réussi :

En Espagne plus particulièrement où les critères de qualification de l'indépendance des administrateurs sont plus laxistes que les standards internationaux, deux sociétés se sont engagés à se conformer à nos critères et à reconsidérer la composition du conseil pour atteindre les seuils d'indépendance requis.

- ✓ **l'équilibre des pouvoirs entre les instances dirigeantes et les instances de contrôle :** notamment à travers la désignation d'un vice-président référent indépendant dans les cas de non dissociation des fonctions de président et de directeur général.

Exemple d'engagement réussi :

Après plusieurs campagnes d'engagement intensives sur la nomination d'administrateurs référents au sein des conseils d'administration ayant adopté le cumul des fonctions de président et de directeur général, on relève la désignation de ces administrateurs dans plus de 70% des sociétés du CAC 40. Leur rôle et leurs missions demeurent certes peu encadrées et très diverses suivant les sociétés, mais une tendance positive vers une institutionnalisation de ce statut se dessine.

- ✓ **Mise en place de comités RSE au sein des conseils d'administration :** afin de mieux intégrer les enjeux de RSE dans les réflexions stratégiques du conseil.

Exemple d'engagement réussi :

Après plusieurs années de dialogue avec les entreprises sur la nécessité de mettre en place des comités RSE, nous avons pu constater que près de 20 sociétés du CAC 40 ont introduits des comités RSE à fin 2014.

Les actions d'engagement menées en 2014 s'inscrivent dans le cadre d'un processus de dialogue continu avec les entreprises sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ainsi, nous avons pu constater lors de cette campagne une amélioration des pratiques des entreprises sur les axes d'engagement discutés les années passées. Outre les sujets traditionnels tels que l'indépendance des conseils, la limitation des plafonds de dilution des autorisations financières ou l'amélioration de la transparence des rémunérations, nous pouvons noter une tendance positive vers l'intégration des enjeux de RSE dans la gouvernance à travers l'intégration progressive des critères RSE dans les rémunérations et la mise en place de comités RSE au sein des conseils d'administration.

Ces résultats nous confortent dans notre démarche d'engagement mais nous incitent surtout à poursuivre nos efforts car les marges de progrès restent importantes et notamment sur les problématiques de RSE. Aussi, notre stratégie d'engagement 2015 sera axée sur la poursuite des efforts engagés sur les différents sujets et plus particulièrement sur l'intégration de la RSE dans la gouvernance, condition indispensable pour favoriser une création de valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Avertissement

MIROVA

Société anonyme au capital de 7 461 327,50 euros
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris
Mirova est une filiale de Natixis Asset Management.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrément AMF n°GP 90-009 - RCS Paris 329450738
21, quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Mentions légales

Ce document d'information à caractère non contractuel est destiné à des clients professionnels/non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans autorisation préalable et écrite de Mirova. Ce document est produit à titre purement indicatif. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Mirova se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Mirova. Néanmoins, Mirova ne saurait garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les simulations/hypothèses sont réalisées/indiquées à titre d'exemple, elles ne constituent pas un engagement contractuel de la part de Mirova et ne sauraient engager sa responsabilité. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées et les simulations de performances passées ou futures ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un fonds ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et conformément aux conventions signées par la France, Mirova exclut des fonds qu'elle gère directement, toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions

Mentions complémentaires

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Il n'y aucune garantie que les développements futurs correspondront à ceux prévus dans le présent document.

Lorsque la réglementation locale l'exige, ce document est fourni uniquement sur demande écrite. Aux pays franco-phones de l'UE, le présent document est fourni aux Clients Professionnels par NGAM S.A. ou sa succursale sous-mentionnée. NGAM S.A. est une société de gestion luxembourgeoise qui est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, constituée conformément à la loi luxembourgeoise et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de NGAM S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. France : NGAM Distribution (n.509 471 173 RCS Paris). Siège social: 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris. En Suisse, le présent document est fourni aux Investisseurs Qualifiés (Qualified Investors) par NGAM, Switzerland Sàrl.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Global Asset Management, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Bien que Natixis Global Asset Management considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations